



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

Au coeur de l'action en Acadie!

Assemblée générale annuelle 2020

*Réunion par ZOOM
Dieppe, NB*

Le 12 septembre 2020



Assemblée générale annuelle 2020 AGA Virtuelle avec ZOOM

**Samedi 12 septembre 2020
de 10 h 00 à 12 h 00**

PROGRAMME DE L'AGA 2020

9 h 30 Ouverture de la salle d'attente

10 h 00 Accueil et directives virtuelle

a) Mot de bienvenue de la présidente Solange Haché

Ouverture de l'AGA 2020

- a) Élection d'une présidence d'assemblée
- b) Élection d'un-e secrétaire d'assemblée
- c) Vérification du quorum par la présidence de l'assemblée
- d) Directives et procédures de l'assemblée délibérante
- e) Présentation des membres du CA
- f) Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'affaires.....1
- g) Rapport du comité de mise en candidature.....3
- h) Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2019.....4
- i) Suivi du procès-verbal 2019.....14
- j) Rapport de la présidente - Solange Haché.....18
- k) Rapport du directeur général par intérim Jean-Luc Bélanger.....25
- l) Adoption des états financiers vérifiés.....27
- m) Choix du vérificateur
- n) Cotisation annuelle des membres
- o) Propositions du conseil d'administration.....47
- p) Ratification des décisions prises par le conseil d'administration
2019-2020.....48

- q) Remerciements aux membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat
- r) Élection des représentants des régions au sein du conseil d'administration
- s) Élection à la présidence 2020-2022
- t) Affaires nouvelles
- u) Mot de la fin : Par la présidence élue

12 h 00 Levée de l'assemblée



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

Au cœur de l'action en Acadie!

Comité de mise en candidature - AGA 2020

Élection aux postes de membres du Conseil d'administration

Chaleur - Denise Boudreau, mandat de deux ans 2020-2022

Grand Caraquet – Yvon Thériault, mandat de deux ans 2020-2022

Grand Tracadie Néguaç – Claude Savoie, mandat de deux ans 2020-2022

Madawaska – Joanne Lévesque, mandat de deux ans 2020-2022

Kent Nord - Richard Caissie, mandat de deux ans 2020-2022

Kegwick-St-Quentin – Lucille Roy, mandat de deux ans 2020-2022

Shédiac-Cap-Pelé – Lucien Losier, mandat de deux ans 2020-2022

Norma Dubé – Fredericton-St-Jean, mandate de deux ans 2020-2022

Membres du CA qui doivent renouveler un autre mandat de deux ans 2020 - 2022:

Bernadette Landry

Membres du CA dont le mandat continue :

Nicole Lévesque, Samia Awad, Roger Doiron et Denise Godin-Gionet

Élection à la présidence :

Marcel Larocque

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2019
tenue au Carrefour Communautaire Beausoleil à Miramichi, N.-B.**

1. Mot de bienvenue de la présidente

La présidente, Solange Haché, déclare l'ouverture de la 19^e assemblée générale annuelle. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes et souligne un record de participants. Elle présente les invités spéciaux, représentants de diverses associations francophones et invite le directeur général du Carrefour Communautaire Beausoleil, Marc Allain, à adresser un mot à l'assemblée.

2. Choix d'une présidente ou d'un président d'assemblée et d'une ou d'un secrétaire d'assemblée.

« Que Sue Duguay agisse comme présidente d'assemblée. »

Samia Awad/Théo Noël
Adoptée

« Que Valada Doiron agisse comme secrétaire d'assemblée. »

Bernard McLaughlin/Gilles Bourassa
Adoptée

3. Vérification du quorum par la présidente d'assemblée

Sue Duguay, présidente d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres et confirme que le quorum est atteint. Elle précise que l'assemblée sera régie par les statuts et règlements de l'AFANB et le code Morin.

4. Présentation des membres du Conseil d'administration

La présidente d'assemblée invite la présidente à présenter les membres du conseil d'administration.

Samia Awad, administratrice, Restigouche - Est;
Jacinthe Dubé, administratrice, Restigouche - Ouest;
Gertrude Landry, administratrice, Grand Caraquet;
Jean-Louis Gervais, administrateur, Grand-Sault - La Vallée;
Guy Lavigne, administrateur, Shediac - Cap-Pelé;
Bernadette Landry, administratrice, Dieppe - Moncton
Jacqueline Roy-Roussel, administratrice, Shippagan – Lamèque - Miscou
Alda Poirier, administratrice, Kent – Nord
Jean-Pierre Boudreau, administrateur, Fredericton – Saint-Jean
Jean-Guy Bossé, administrateur, Madawaska

Absent

Yvon LeBreton, administrateur, Grand Tracadie - Néguaç

5. Rapport du comité de mise en candidature

La présidente d'assemblée demande à Samia Awad de présenter les mises en candidature. Celle-ci présente son rapport.

Les personnes suivantes sont en élection pour un mandat de deux ans 2019-2021.

Nicole Levesque – Grand-Sault - La Vallée

Réal Roussel – Chaleur

Dianne Godin-Gionet – Shippagan - Lamèque - Miscou

Roger Doiron – Kent - Sud

Jean-Pierre Boudreau – Fredericton - St-Jean

Aucune nomination n'a été reçue pour la région Grand Tracadie Néguaac. Madame Awad informe l'assemblée que les gens de la région peuvent présenter une candidature jusqu'à 14h00. S'il y a d'autres candidatures aux autres postes, celles-ci doivent aussi être faites avant 14h00.

Membres du CA doivent renouveler pour un autre mandat de deux ans 2019-2021:

Samia Awad, Gertrude Landry, Alda Poirier

6. Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'affaires

« Que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2019 soit adopté tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes. »

Janine Renault /Marie-Mai Thériault
Adoptée

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2018

La présidente de l'assemblée donne quelques minutes pour que les gens puissent prendre connaissance du procès-verbal.

« Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2018 soit adopté tel que présenté. »

Roger Doiron/James Archer
Adoptée

8. Suivi au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2018

La présidente invite le directeur général à présenter le suivi au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2018. Le directeur général, Luc J. Doucet, dépose son rapport.

« Que le dépôt du suivi au procès-verbal soit accepté tel que présenté. »

Simonne Basque/Guy Lavigne

Adoptée

9. Rapport de la présidente – Solange Haché

La présidente présente son rapport. Elle souligne que ce fut une année très occupée et l'AFANB a collaboré en partenariat avec plusieurs autres associations francophones dans l'appui apporté à divers dossiers d'importance.

« Que l'assemblée reçoive le rapport de la présidente tel que présenté. »

Théo Noël/Diana Comeau
Adoptée

10. Rapport du directeur général – Luc J. Doucet

Le président de l'assemblée invite le directeur général à présenter son rapport. Celui-ci présente son rapport.

« Que l'assemblée reçoive le rapport du directeur général tel que présenté. »

Bernard McLaughlin/Théo Noël
Adoptée

11. Présentation du programme des Jeux 50+ du 27 au 30 août à Edmundston

Louise Levesque, présidente, et Luc Fournier, co-président, présentent la programmation des Jeux 50+ qui se tiendront à Edmundston du 27 au 30 août 2020.

Avant la levée de l'assemblée, la présidente d'assemblée invite monsieur Amédée Haché à venir faire une présentation. Celui-ci informe la présidente et les membres de l'AFANB qu'UNI Desjardins a décidé d'offrir 5000\$ par année pour supporter l'AFANB dans son travail. La présentation est faite à la présidente, madame Solange Haché, par Annie Lagacé, représentante d'UNI Desjardins.

La levée de l'assemblée est déclarée à 12h05.

À 13h00, la présidente coordonne la remise du prix Willie-Lirette à madame Janine Daigle. Celle-ci est suivie de la conférence de Me Michel Doucet, ex-professeur à la faculté de droit de l'Université de Moncton, « La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick : 50 ans et toujours aussi loin de l'égalité ».

Les assises reprennent à 14h05.

12. Adoption des états financiers vérifiés

Le directeur général, Luc J. Doucet, présente les états financiers vérifiés au 31 mars 2019.

« Que l'on adopte les états financiers vérifiés tels que présentés. »

Barbara Losier/Roger Vienneau
Adoptée

13. Présentation des prévisions budgétaires 2019-2020

Le directeur général, Luc J. Doucet, présente les prévisions budgétaires 2019-2020. On prévoit un déficit car certains partenaires n'ont pas renouvelé leur contribution et il faut chercher d'autres sources de revenus. Le conseil d'administration aura à examiner l'ensemble de la situation et à prendre les mesures pour assurer d'équilibrer le budget. Des démarches sont déjà entreprises.

14. Choix du vérificateur

« Que la firme Allain & Associés fasse la vérification des livres comptables de l'AFANB pour l'année 2019-2020. »

Jean-Pierre Boudreau/Anne-Marie Rousselle
Adoptée

15. Cotisation annuelle des membres

« Que la cotisation de l'AFANB pour chacune des catégories de membres demeure la même pour l'année 2019-2020. »

Samia Awad /Hector Cormier
Adoptée

Un membre suggère d'ouvrir de nouvelles catégories de membres (membre-ami, membre à vie).

16. Propositions du Conseil d'administration

Samia Awad fait la lecture des priorités que le conseil d'administration de l'AFANB a apportées à l'attention du gouvernement en 2018-2019 mais qui sont restées sans résultat. Le CA continuera à faire des démarches auprès des instances gouvernementales. (Annexe A)

Nouvelle proposition (bloc de 5 résolutions)

Qu'il soit résolu que le soutien à domicile demeure la priorité et l'enjeu principal de l'AFANB. Que les conditions de travail des employés des foyers de soins, des foyers de soins spéciaux et du soutien à domicile soient améliorées;

Qu'il soit résolu que l'AFANB intensifie ses démarches pour que les recommandations du rapport du Comité de travail au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins

spéciaux et le soutien à domicile soient acceptées et mises en œuvre (rapport déposé le 18 mai 2018);

Qu'il soit résolu que l'AFANB poursuive ses revendications auprès du gouvernement pour que les services aux aînés francophones leur soient offerts en français partout dans la province;

Qu'il soit résolu que l'AFANB établisse une stratégie de recrutement et de rétention des membres, et de recherche de nouveaux partenaires afin d'assurer sa pérennité;

Qu'il soit résolu que l'AFANB poursuive les démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il assure par une clause le respect de la Partie VII de la Loi sur les Langues officielles de Canada lorsqu'il conclut une entente avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Qu'une composante pour le développement des communautés linguistiques minoritaires soit incluse dans toutes ententes fédérales-provinciales, tel que le prévoit la LLO-CA. Il est entendu que l'AFANB continuera d'appuyer et de travailler en partenariat avec Égalité santé en français, la Fédération des aînés et aînées francophones du Canada et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Jean-Pierre Boudreau/James Archer
Adoptée

Proposition des services en français

Que l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick demande une rencontre avec la ministre du Développement social afin de discuter de l'intention du gouvernement d'adopter et de mettre en application les recommandations du Comité de travail (rapport déposé le 18 mai 2018) d'ici le 1^{er} décembre 2019.

Samia Awad/Bernadette Landry
Adoptée

Proposition concernant l'augmentation prévue des primes d'Assurance

Attendu que les compagnies d'assurance automobile demanderont prochainement une hausse importante de leurs tarifs à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et que leur recommandation risque de causer un sérieux préjudice aux aînés;

qu'il soit résolu que lors des audiences qui se tiendront à l'automne 2019, l'AFANB présente un mémoire à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour que la situation financière des aînés soit prise en compte.

Guy Lavigne/Simonne Basque
Adoptée

17. Ratification des décisions prises par le conseil d'administrations 2018-2019

« Que les décisions prises par le conseil d'administration 2018-2019 soient ratifiées telles que présentées dans le document remis aux membres présents. »

Roger Richard/Willie Lirette
Adoptée

18. Recommandations et propositions des membres

Il est proposé que l'AFANB encourage les aînés à contribuer activement à l'assainissement de l'environnement en :

- réduisant l'utilisation des produits d'emballage à usage unique
- compostant les déchets domestiques
- récupérant et recyclant
- remplaçant les bouteilles d'eau de plastique
- prenant en considération les moteurs hybrides ou électriques lors de l'achat d'un nouveau véhicule
- sensibilisant nos compatriotes et les générations qui nous suivent sur les dangers que la pollution représente pour la planète et ses conséquences sur le climat.

Club des 50+ de Bas-Caraquet/Colette Loile

Amendement à la proposition

Il est proposé d'ajouter « et la santé » à la dernière phrase de la proposition pour se lire « sur le climat et la santé ».

Joanne Levesque/Janine Renault
Adoptée

19. Élection des représentants des régions au sein du conseil d'administration

La présidente d'assemblée, Sue Duguay, invite madame Samia Awad à présenter le rapport du comité de mise en candidature et de procéder aux élections.

Madame Awad dit que son rapport est le même que celui présenté plus tôt dans la journée. Elle procède ensuite aux élections.

Les personnes suivantes sont élues pour un mandat de deux ans 2019-2021 :

Nicole Levesque est élue administratrice dans Grand-Sault - La Vallée

Réal Roussel est élu administrateur dans Chaleur

Dianne Godin-Gionet est élue administratrice dans Shippagan - Lamèque - Miscou

Roger Doiron est élu administrateur dans Kent - Sud

Jean-Pierre Boudreau est élu administrateur dans Fredericton - St-Jean.

Aucune candidature n'a été reçue pour la région Grand Tracadie - Néguaac. Il est donc confié au conseil d'administration de chercher quelqu'un pour combler ce poste.

Membres du CA qui doivent renouveler pour un autre mandat de deux ans 2018-2020:

Samia Awad, Gertrude Landry et Alda Poirier sont réélues pour un deuxième mandat de deux ans, soit 2019-2021. »

20. Affaires nouvelles

« Que l'AGA 2020 de l'AFANB se tienne le 12 septembre 2020 à Dieppe. »

Bernadette Landry/Jean-Louis Gervais
Adoptée

Proposition d'urgence

Attendu que les Jeux de l'Acadie 50+ représentent de nombreux bienfaits aux aînés dont certains sociaux et d'autres, tout aussi importants, sur le plan de la santé;

Attendu que les membres de l'Association francophone des aînés sont des individus productifs de la société francophone de la province;

Attendu que les membres de l'Association sont actifs et engagés dans leurs communautés respectives;

Attendu qu'il importe de garder les aînés en bonne forme physique;

Attendu que la bonne forme physique a des incidences sur le moral des aînés;

Attendu que des aînés vivant dans de telles conditions ont plus de raisons de demeurer dans leur domicile, et, ce, le plus longtemps possible;

Attendu que le ministère du Tourisme a coupé une subvention de l'ordre de 10 000\$, parce que selon ces autorités, les objectifs des Jeux ne répondent pas aux exigences et aux normes de la Direction des Sports et des Loisirs du ministère;

Attendu que la demande de 10 000\$ du ministère du Développement Social tarde à venir;

Que l'assemblée générale annuelle de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick déplore le fait que le gouvernement provincial ait coupé son soutien financier aux Jeux de l'Acadie 50+ et exige que le gouvernement revienne sur sa décision.

Hector Cormier/Jacques Allard
Adoptée

21. Remerciements et mot de la fin

La présidente, Solange Haché, offre des remerciements à deux membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat, Jean-Louis Gervais et Jacqueline Roy-Roussel. Un petit cadeau leur est remis. Madame Haché souligne aussi le départ de deux membres pour des raisons personnelles, Yvon LeBreton et Rachelle Diotte.

Par la suite, elle remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur travail et leur implication, le Carrefour Communautaire Beausoleil pour l'accueil et l'accompagnement pendant l'organisation de cette AGA, Sue Duguay pour avoir tenue le poste de présidente d'assemblée,

Valada Doiron pour celui de secrétaire d'assemblée. Elle remercie tous les membres présents pour leur participation qui a contribué à la tenue d'une aussi belle AGA. Finalement, ses remerciements s'adressent aux différents médias qui se sont déplacés dont CKMA, CKRO et Radio Canada.

22. Levée de l'Assemblée

L'assemblée est levée à 15h15.

Solange Haché, présidente

Valada Doiron, secrétaire d'assemblée

Priorités 2019-2020

Voici les priorités que nous avons apportées à l'attention du gouvernement en 2018-2019 mais qui sont restées sans résultat. Nous continuerons cependant à faire des démarches dans ce sens auprès des instances gouvernementales.

1. Réclamer la création d'un conseil provincial des aînés, indépendant du gouvernement, financé par des fonds publics;
2. Demander le retour au secteur public de l'Extra-mural et d'Ambulances N.-B., sous la gouvernance des deux régies de la santé, Horizon et Vitalité;
3. Demander la mise en œuvre des 75 recommandations du rapport du Conseil du vieillissement du Nouveau-Brunswick;
4. Recommander au gouvernement de créer une charte des droits des aînés;
5. Recommander la mise sur pied de guichets uniques dans les régions et les communautés francophones afin d'offrir un service de soutien à domicile plus adéquat;
6. Demander au gouvernement des programmes offrant des ressources humaines et financières pour soutenir les proches aidants;
7. Continuer de demander au gouvernement que le Bureau du défenseur aux aînés ait plus de ressources humaines et financières afin de pouvoir donner les services nécessaires aux aînés;
8. Dénoncer la privatisation des foyers de soins dans notre province et promouvoir la gestion communautaire de ces foyers;
9. Appuyer le rapport de la Coalition en santé nationale pour un programme universel de médicaments;
10. Appuyer Égalité santé en français dans ses démarches pour que de la régie de santé Vitalité soit dirigée par un conseil d'administration élu au suffrage populaire, et que celui-ci assure la pleine gestion de l'organisme. L'embauche de la direction générale de la Régie relèverait également du conseil d'administration;
11. Poursuivre les démarches pour l'adoption d'une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé;
12. Réclamer l'adoption par le gouvernement d'une loi fixant le salaire minimum à 15 \$ l'heure d'ici trois ans;
13. Demander que le taux de base de l'aide sociale soit augmenté de 13 % en 2019-2020 pour les bénéficiaires aptes au travail, et de 5% pour les autres bénéficiaires, et que ce taux soit indexé à l'inflation par la suite;

14. Demander au gouvernement d'adopter une politique sur le vieillissement ainsi que les services qui en découlent.



Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick
Suivi des résolutions de l'AGA 2019 à Miramichi

Résolutions	Suivi
<p>1-Qu'il soit résolu que le soutien à domicile demeure la priorité et l'enjeu principal de l'AFANB. Que les conditions de travail des employés des foyers de soins, des foyers de soins spéciaux et du soutien à domicile soient améliorées.</p>	<p>Nous avons à différentes occasions soulevée cette résolution dans toutes nos communiqués de presse, lettres, correspondances au gouvernement du Nouveau-Brunswick depuis l'AGA 2019 mais pas de réponses.</p> <p>Nous avons envoyés une lettre au premier ministre Higgs et la ministre du développement social Mme Shephard le 11 juin 2020 dernier.</p> <p>Pas d'accusé de réception de notre lettre et aucune réponse du bureau du premier ministre.</p>

<p>2-Qu'il soit résolu que l'AFANB intensifie ses démarches pour que les recommandations du rapport du Comité de travail au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et le soutien à domicile, soient offerts et mises en œuvre (Rapport déposé le 18 mai 2018);</p>	<p>Nous attendons une rencontre avec la ministre afin d'avoir des précisions si le gouvernement accepte les recommandations du rapport qui n'est pas encore fait.</p> <p>Une lettre fut envoyée le 24 juin 2020 afin d'avoir la position du MDS concernant le rapport du comité de travail au sujet des services en français pour les aînés déposé le 18 mai 2018.</p>
<p>3-Qu'il soit résolu que l'AFANB poursuivre ses revendications auprès du gouvernement pour les services aux aînés francophones leur soient offerts en français partout dans la province;</p>	<p>Encore une fois, nous avons de la difficulté à rencontrer la ministre du gouvernement actuel pour discuter du suivi de la rencontre du 23 février 2019.</p> <p>Pas de rencontre prévue due à la covid-19.</p>
<p>4-Qu'il soit résolu que l'AFANB établisse une stratégie de recrutement et de rétention des membres, et de recherche de nouveaux partenaires afin d'assurer sa pérennité;</p>	<p>Pas de développement à ce sujet!</p>

<p>5-Qu'il soit résolu que l'AFANB poursuivre les démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il assure par une clause le respect de la Partie VII de la Loi sur les Langues officielles du Canada lorsqu'il conclut une entente avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Qu'une composante pour le développement des communautés linguistiques minoritaires soit incluse dans toutes ententes fédérales-provinciales, telles que le prévoit la LLO-CA. Il est entendu que l'AFANB continuera d'appuyer et de travailler en partenariat avec Égalité santé en français, la Fédération des aînés et aînées francophones du Canada et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.</p>	<p>Une plainte a été déposée et nous avons eu un accusé de réception du Commissaire aux langues officielles Raymond Théberge du Canada. Cependant, pas d'autres nouvelles à ce sujet depuis.</p> <p>Un enquêteur a communiqué avec la présidente de l'AFANB mais pas de nouvelle du fédéral depuis l'arrivée du covid-19.</p> <p>Une lettre a été envoyée au premier ministre du Canada le 28 avril, mais aucun accusé de réception reçu à ce jour.</p>
<p>6-Que l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick demande une rencontre avec la ministre du Développement social afin de discuter de l'intention du gouvernement d'adopter et de mettre en application les recommandations du Comité de travail¹ d'ici le 1^{er} décembre 2019.</p>	<p>Nous n'avons pas encore rencontré la ministre à ce sujet. Il sera difficile de respecter l'échéance prévue pour le 1er décembre.</p> <p>Pas d'accusé de réception de notre lettre du 24 juin 2020.</p>
<p>7-Attendu que les compagnies d'assurance automobile projettent de recommander prochainement une hausse importante de leurs tarifs à la Commission des assurances du</p>	<p>Nous avons fait des démarches auprès du bureau du commissaire des assurances à Bathurst.</p>

¹ Rapport déposé le 18 mai 2018

<p>Nouveau-Brunswick et que leur recommandation risque de causer un sérieux préjudice aux aînés, qu'il soit résolu que lors des audiences qui se tiendront à l'automne 2019, l'AFANB présente un mémoire à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour que la situation financière des aînés soit prise en compte.</p>	<p>Nous avons été invités de l'accompagner lors des sessions de la commission des assurances à Fredericton en février 2020.</p> <p>La rencontre avec la commission des assurances a été reporté à cause du covid-19.</p>
<p>8-Proposition provenant du Club des 50 + de Bas-Caraquet</p> <p>Il est proposé que l'AFANB encourage les aînés à contribuer activement à l'assainissement de l'environnement en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduisant l'utilisation des produits d'emballage à usage unique • compostant les déchets domestiques; • récupérant et recyclant; • remplaçant les bouteilles d'eau de plastique; • prenant en considération les moteurs hybrides ou électriques lors de l'achat d'un nouveau véhicule; • sensibilisant nos compatriotes et les générations qui nous suivent sur les dangers que la pollution représente pour la planète et ses conséquences sur le climat. 	<p>Pas d'autres développements à ce sujet!</p> <p>Des correspondances ont été envoyées aux différents clubs de notre réseau afin de les sensibiliser à la proposition du club de Bas-Caraquet.</p>

Révisé le 10 septembre 2020.

Jean-Luc Bélanger, directeur général par intérim

RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2019-2020

L'année 2019-2020 fut encore une fois bien remplie pour le conseil d'administration de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick. Ce rapport résume les dossiers et activités de la présidence et du conseil d'administration depuis l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2019.

Deux évènements non prévus ont fait suite à l'AGA : la présentation d'un budget déficitaire et la démission de la direction générale. Ces deux situations ont retenu notre attention les semaines suivantes, mais elles ont rapidement été résolues.

D'abord, la générosité et l'engagement de Jean-Luc Bélanger d'accepter la direction générale à raison de trois jours par semaine a permis une continuité dans l'avancement des différents dossiers. De plus, la décision des membres du comité consultatif d'assumer des responsabilités supplémentaires, qui relevaient habituellement du directeur général ou de contractuels, a été une contribution inestimable dans l'équilibre budgétaire. Samia Awad a fait un travail colossal dans la rédaction du plan de communication et de la révision du guide administratif alors que Roger Doiron était toujours disponible pour représenter l'association lors de diverses activités. À cela s'est ajoutée l'offre de Bernadette Landry d'assurer bénévolement la responsabilité du dossier des communications, incluant l'Infolettre, tout en travaillant au plan de communication. Ensuite, un comité de finances fut formé et, sous la présidence et l'expertise de Jean-Pierre Boudreau, une planification financière a été élaborée visant l'équilibre budgétaire. Cette restructuration a permis de retrouver l'équilibre budgétaire afin de poursuivre les nombreux dossiers de l'AFANB, et ce, tout en conservant le fonds de réserve.

Pour sa part, le comité consultatif de l'Association a tenu près d'une vingtaine de rencontres virtuelles dont la plupart ont eu lieu à 7 heures. Merci à Samia Awad, Roger Doiron, Jean-Pierre Boudreau et à notre directeur général pour leur disponibilité aussi tôt le matin. En plus du temps consacré à ces réunions, ces personnes ont eu beaucoup de documents à lire et à commenter. Ce comité a également servi de comité de nomination en vue des élections au sein du conseil d'administration.

Pour sa part, le conseil d'administration a tenu cinq réunions, dont quatre de façon virtuelle. Un survol des principaux dossiers de la dernière année démontre le travail de négociation et de revendications de l'Association avec les gouvernements, les autres organismes et les communautés afin de remplir sa mission, *promouvoir le mieux-être des personnes de 50+, défendre leurs droits et contribuer à leur épanouissement personnel et à celui de la communauté*, tout cela en s'assurant de promouvoir et de défendre nos droits linguistiques et culturels.

Les sujets furent nombreux et variés lors des rencontres du conseil d'administration. Les finances, les suivis à l'AGA, les défis du vieillissement et les différents projets ont été des sujets récurrents tout au long de l'année. D'autres dossiers ont également été à l'ordre du jour :

- La dernière campagne électorale fédérale et l'actuelle campagne provinciale- Dans les deux cas, ce fut l'occasion de faire valoir les besoins des aînés francophones et l'importance pour les gouvernements d'investir dans les soins et services aux aînés.
- La structure de fonctionnement des prochaines années : différentes structures ont été proposées au conseil d'administration pour l'aider à décider laquelle il préfère. Le prochain conseil d'administration devra faire l'embauche d'une direction générale dès le début de l'automne.
- L'infolettre : pour remplacer la revue *La Voix*, l'Infolettre a été choisie en tant que nouveau moyen de communication avec nos membres. Elle permet à nos membres d'être informés plus régulièrement des dossiers de l'heure. Initialement une communication mensuelle, l'Infolettre est vite devenue bimensuelle à cause de la pandémie. Bien que ce moyen d'information aux membres soit plus efficace, moins coûteux, plus rapide et plus régulier, il présente également un grand défi. Il ne rejoint pas les membres qui n'ont pas accès à Internet. Malgré quelques tentatives de remédier à cet enjeu, aucune solution réellement efficace n'a été trouvée, particulièrement après la fermeture des clubs d'âge d'or.
- Le plan stratégique et le plan de communication des prochaines années ont été mis à jour.
- Les diverses revendications : l'année 2019-2020 n'a pas été de tout repos au niveau des revendications dans des secteurs qui touchent les aînés francophones. L'AFANB a réagi face à diverses situations dont plusieurs sont en lien avec la pandémie ou encore des situations qui ont été amplifiées avec la pandémie. Voici les principales :
 - Une lettre au ministre de la Santé et à *l'Acadie Nouvelle* pour dénoncer la fermeture des urgences de certains hôpitaux en milieu rural;
 - Une lettre au premier ministre Higgs demandant d'accepter l'aide offerte par le fédéral afin d'augmenter le salaire des préposés aux soins des aînés qui travaillent dans des foyers de soins ou qui offrent de l'aide à domicile;
 - Une lettre au premier ministre du Canada, réclamant que le fédéral établisse des partenariats avec les provinces pour assurer une meilleure gestion des soins aux aînés, tant en ce qui a trait à l'aide à domicile que par rapport aux soins offerts dans les foyers de soins.
 - Une demande du vaccin Fluzone à haute dose contre l'influenza pour pouvoir l'offrir à tous les 65 ans et plus, gratuitement. Ce vaccin protégeant mieux contre l'influenza de type A de la H3N2 que le vaccin régulier.
 - Des demandes régulières pour obtenir des services d'ambulance dans la langue du client.
 - La dénonciation des frais supplémentaires encourus pour le renouvellement des ordonnances de 30 jours au lieu de 3 mois.

La COVID-19 a dévoilé à quel point la qualité des soins aux aînés laissait à désirer dans de nombreuses résidences même avant la pandémie. L'AFANB a dénoncé à plusieurs reprises la sous-évaluation du travail effectué par le personnel de ces résidences et leurs piètres conditions de travail, ce qui explique en bonne partie cette situation catastrophique.

La pandémie a également eu des répercussions sur les activités de notre association. Dès le début, les clubs d'âge d'or ont été fermés, rendant difficile la communication avec un grand nombre de nos membres. Le conseil d'administration a dû prendre plusieurs décisions difficiles. La plupart des activités prévues par notre association ont été annulées, modifiées ou offertes de façon virtuelle :

- les Jeux 50+ d'août 2020 ont été reportés en 2022;
- le Prix Willie-Lirette a été annulé pour la présente année;
- le 20^e anniversaire de l'AFANB sera célébré une autre année;
- l'AGA 2020 sera virtuelle avec un nombre maximum de membres;
- les compétitions Cœur d'artiste sont reportées et les prochaines compétitions seront dans une nouvelle version;
- les diverses formations prévues ont été annulées et
- les différents projets en cours ont été ralentis et/ou modifiés.

Un autre défi lié à la pandémie fut sans doute celui de trouver des alternatives afin de poursuivre le plus d'activités possible et surtout de rejoindre le plus grand nombre de membres possible. Les contractuels assignés aux différents projets ont fait un travail remarquable à cet effet.

L'AFANB, en tant qu'organisme francophone, collabore avec d'autres organismes en raison de dossiers liés au mieux-être des aînés, que ce soit au niveau de la langue, de la santé, de différents services ou d'organismes tels que : la Société santé en français, la Coalition pour l'équité salariale, le Front commun pour la justice sociale, la Chaire d'études de l'Université de Moncton sur le vieillissement, le Mouvement acadien des communautés en santé, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, etc.

L'AFANB fait également partie, avec onze autres associations provinciales d'aînés francophones, de la Fédération des aînés francophones du Canada. En tant que 1^{re} vice-présidente, j'ai la chance de participer aux réunions du bureau de direction, dont les réunions, sauf une, ont lieu par vidéoconférence et durant lesquelles nous pouvons échanger, discuter et prendre position sur des enjeux nationaux pour les aînés francophones. À travers cette fédération canadienne, nous pouvons bénéficier de différents services tels de la formation, un appui pour des demandes de projets et le développement de programmes. Cette année, l'AFANB profite des fonds reçus par la FAAFC pour les projets suivants : les proches aidants, l'inclusion sociale et un réseau pour briser l'isolement des aînés. Les réunions nationales permettent également à notre association de rayonner au niveau canadien. L'AFANB est souvent considérée comme chef de file au niveau national, et ce, malgré notre petite équipe de travail.

L'automne dernier, L'AFANB a participé aux célébrations des 50 ans de la Loi sur les langues officielles à Ottawa. Le groupe Les joyeux copains, de la région de Grand-Sault, a représenté notre association au niveau national. Ils ont fait connaître l'Acadie par leur musique accompagnée d'un brin d'histoire.

Le rôle de la présidente est aussi un rôle de porte-parole, de relations publiques et de représentations de toutes sortes. Au niveau des entrevues avec les médias, le directeur général fait un excellent travail, ce qui facilite la tâche de la présidence. Votre présidente a par ailleurs accordé des entrevues à *l'Acadie Nouvelle* et à Radio-Canada. Des messages ont également été publiés dans le cadre de la Journée de la femme, de la Semaine du bénévolat, du 35^e anniversaire de *l'Acadie Nouvelle*, de la journée internationale des personnes âgées, d'une participation au questionnaire dans le cahier spécial de *l'Acadie Nouvelle* à l'occasion du 30^e anniversaire de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et d'un article de la présidente dans le journal de Miramichi après la dernière AGA tenue dans cette région. Certes, d'autres interventions ont eu lieu, car nous croyons important d'être sur la place publique et de défendre les droits des aînés.

Des démarches ont été faites auprès de quelques clubs afin de rencontrer leurs membres dès le printemps. Puis la Covid-19 est arrivée! Toutes les démarches ont été arrêtées, sauf celle avec l'association des aînés francophones de la capitale, qui a eu lieu tout juste avant l'éclosion.

En tant que présidente, j'ai eu la chance de participer à différentes autres activités de l'AFANB telles : les compétitions Cœurs d'artiste, les célébrations du 45^e anniversaire de deux différents clubs de l'âge d'or, deux RV50+, la Journée du mieux-être de la Péninsule acadienne et quelques réunions du comité MADA.

En tant que présidente du Conseil d'administration de l'AFANB, des remerciements s'imposent. Un sincère merci aux membres du conseil d'administration pour leur engagement envers l'AFANB et leur représentation de l'association dans leur région respective. Un merci spécial à Guy Lavigne et Jacinthe Dubé, qui terminent un mandat de quatre ans au sein du conseil. Merci également à Alda Poirier, Gertrude Landy, Jean-Pierre Boudreau et Jean-Guy Bossé, qui ont décidé de se consacrer à d'autres projets. Chacun de vous avez fait une différence au sein de notre association.

Tout au long de l'année, nous avons eu la chance d'avoir des employés contractuels exceptionnels assignés à un dossier bien spécifique. Ces personnes ont accompli un travail professionnel et ont à cœur l'avancement des dossiers qui leur sont confiés. Merci à Jolaine Thomas, Robert Frenette, Art Richard, Lise Mazerolle, Julie Fournier-Spence, Hélène Corriveau et Gilles Bourassa. Au cours de l'année, une nouvelle employée, Rhada Elkhadir, s'est jointe à l'équipe en tant que responsable des membres.

Un gros merci à Jacinthe Godin, notre adjointe administrative, pour son dévouement et sa patience face à mes nombreuses demandes.

Enfin, mes remerciements les plus sincères à Jean-Luc Bélanger, notre directeur général par intérim. C'est sans hésitation qu'il a accepté de revenir à l'AFANB en octobre dernier, et ce, pour une deuxième fois, dans les deux dernières années. On pourra dire qu'il aura laissé sa marque dans notre association et dans d'autres organisations. L'automne dernier, il a été intronisé au Temple de la renommée des Jeux d'Acadie. L'AFANB s'est jointe à cette cérémonie en y déléguant un représentant afin de livrer un message écrit par la présidente dont voici un extrait.

« Il y a l'ouvrier qui empile des briques et celui qui bâtit une cathédrale. Toi, tu fais assurément partie de cette dernière catégorie. À titre de bâtisseur, tu as contribué à mettre en place une fondation solide permettant à plusieurs générations de jeunes d'adhérer et de contribuer à l'essor, voire à l'effervescence de la communauté acadienne et francophone d'aujourd'hui. ».

Merci, Jean-Luc, pour ta contribution inestimable à l'AFANB et à la francophonie.

Pour ma part, mon deuxième mandat à la présidence de l'AFANB se termine. Ce fut un honneur de présider le conseil d'administration et de représenter l'AFANB durant les quatre dernières années. L'influence de l'AFANB par rapport aux services aux aînés francophones du N.-B. est de plus en plus grande. Au cours des dernières années, l'AFANB a su prendre une place très importante au sein des organismes acadiens et francophones. Elle est sollicitée pour collaborer à différents dossiers touchant de près ou de loin au mieux-être, non seulement les aînés francophones, mais également à des enjeux qui touchent l'ensemble des francophones de notre province. Les divers partenariats et les collaborations établies sont toujours en évolution et de plus en plus d'envergure. On ne peut que souhaiter longue vie à ces collaborations essentielles pour le peuple acadien.

Les quatre dernières années ont aussi été celles de plusieurs nouveaux projets initiés par l'AFANB ou encore en collaboration avec la Fédération des aînés francophones du Canada. Un nombre record de projets est présentement en marche touchant le mieux-être des aînés, principalement le dossier des proches aidants, l'inclusion sociale des aînés, des recherches-actions, l'aide à la technologie pour les aînés, la prévention de la maladie, le mieux-être et bien d'autres.

Le vieillissement accéléré de la population au Nouveau-Brunswick implique un virage des soins et des services offerts aux personnes âgées afin de répondre à leurs besoins de façon plus efficace et mieux adaptée à leur réalité. La pandémie de la Covid-19 a permis de réaliser le besoin de repenser la livraison des services aux personnes âgées. Les ratées dans les services aux aînés durant ce temps de pandémie ont démontré la nécessité pour le gouvernement d'investir différemment dans les services aux aînés. Il y a déjà plusieurs années que l'AFANB défend cette position et elle doit continuer à y accorder la priorité.

Un autre défi vient de s'ajouter récemment pour les aînés, celui de l'élection provinciale déclenchée en période de pandémie. D'abord, l'AFANB est préoccupée par la difficulté pour les aînés de pouvoir exercer leur droit de vote et elle a fait connaître haut et fort ses préoccupations. L'AFANB en a profité pour redemander aux divers partis politiques de s'engager à prendre un ensemble de mesures pour améliorer le sort des aînés, des mesures revendiquées depuis plusieurs années, mais sans progrès notables. Deux grands dossiers ont été présentés à quatre partis politiques, soit le soutien à domicile et les foyers de soin.

Le respect des droits constitutionnels de la communauté francophone constitue un autre défi pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick. Lors de l'AGA 2016, les membres ont demandé la mise sur pied d'un comité sur les services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les soins à domicile afin d'étudier la situation des services en français partout au Nouveau-Brunswick pour les aînés francophones. Le comité fut créé, un rapport a été émis, mais sans que cela n'aboutisse à rien de plus. L'AFANB a déjà fait des démarches auprès du gouvernement fédéral pour que la Partie VII de la Loi sur les Langues officielles du Canada soit respectée dans toute entente entre le fédéral et le Nouveau-Brunswick. Le prochain conseil de l'AFANB devra poursuivre les démarches auprès des deux niveaux de gouvernement.

Malgré tous les dossiers dans lesquels l'Association est engagée, ses prises de position par rapport aux différents enjeux relatifs aux aînés, le nombre toujours croissant d'aînés francophones et sa notoriété auprès des différentes instances, le recrutement des membres demeure un défi pour l'AFANB. Certaines tentatives ont été faites, mais la situation au niveau de l'adhésion à l'AFANB n'a pas avancé au cours des dernières années. Le prochain conseil aura à se pencher à nouveau sur ce défi.

Lors de la conférence d'ouverture du dernier congrès de la Société des enseignants et enseignantes francophones en septembre dernier, mon collègue Jean-Louis Gervais et moi avons abordé rapidement cette situation. Comment les aînés qui font partie de diverses associations d'aînés francophones pourraient-ils unir leurs forces en une seule association? Je reprends une partie de nos propos.

« Il me semble qu'on serait plus fort si on unissait nos forces dans une sorte de fédération, pas une fédération bilingue comme celle qui existe aujourd'hui, mais une fédération d'associations francophones qui réunirait la SERF, l'UTA et l'AFANB. D'ailleurs, plusieurs d'entre nous faisons déjà partie de chacune de ces associations.

Nous pourrions être membres de la fédération en étant membres d'une des trois associations, et aucune ne perdrait son autonomie. Une telle fédération pourrait avoir un bureau permanent pour traiter des dossiers communs aux trois associations et pourrait avoir pour nom : « LA FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU N.-B. »

Je suggère que le prochain conseil de l'AFANB poursuive la réflexion à ce sujet et entame des discussions avec les associations concernées. Un deuxième volet, s'adressant à tous les francophones de 50+, devrait également s'ajouter à une campagne de recrutement provinciale.

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT!

Et nous, aînés francophones, nous avons besoin de cette force!

En terminant, je ne peux que souhaiter bonne continuité à l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick afin d'assurer des services adéquats à cette population toujours grandissante dans le respect de nos droits linguistiques.

LONGUE VIE À L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Ce fut un honneur et un plaisir pour moi de présider l'AFANB au cours des quatre dernières années.

Solange Haché, présidente



Rapport annuel du directeur général par intérim

Du 1^{er} octobre 2019 au 31 août 2020

Comme vous le savez tous, je suis revenu pour la deuxième fois à titre de directeur général par intérim, le 1^{er} octobre 2019 après la démission du directeur général en place.

Mon rapport sera bref, car notre présidente, Solange Haché, a fait un rapport du « tonnerre » qui couvre de façon excellente le cheminement de l'AFANB malgré la pandémie. À noter que l'AFANB a eu une année assez active pour adapter les différents dossiers selon les changements et les imprévus.

Grandes lignes de mon rapport :

- Mise à jour des modifications au financement de l'AFANB avec le comité de finance avec beaucoup de compétence;
- Préparation des demandes de projets et supervision afin de pouvoir accomplir les exigences des contrats avec nos bailleurs de fonds soient du gouvernement fédéral et provincial;
- Identification de personnes-ressources pour nos différents projets et la supervision;
- Représentation de l'AFANB auprès de nos partenaires avec les différents organismes communautaires ;
- Répondre aux questions et aux entrevues avec les médias sociaux, les médias écrits, de la radio et de la télévision concernant les enjeux et les priorités de l'AFANB;
- Coordination et participation aux différents comités de l'AFANB;

- Préparation de toutes les rencontres et la présentation des documents nécessaires pour les CA durant l'année et les rencontres virtuelles;
- Préparation de toute la documentation nécessaire et la coordination pour l'AGA, virtuelle pour la première fois ;
- Supervision de toutes les transactions financières avec la collaboration de l'adjointe administrative pour avoir une bonne gestion financière de l'AFANB ;
- Information nécessaire et pertinente aux membres du CA et aux comités de l'AFANB, de façon quotidienne, par courriel et avec les changements virtuels;
- Révision de tous les documents envoyés au public, aux médias et aux différents ministères responsables des dossiers qui touchent les aînés en lien avec nos valeurs, la mission et la vision de l'AFANB;
- Accompagner la nouvelle présidence et les nouveaux membres du CA afin de leur faire connaître les dossiers, les éléments administratifs, les enjeux et les priorités de l'AFANB;
- Consolider et accompagner le tout en préparation d'un ou d'une nouvelle direction générale pour l'automne 2020.
- Contacts et échanges réguliers avec la présidente, mise à jour des procédures et conversation régulière avec l'adjointe administrative pour assurer le suivi des dossiers et à l'adjointe aux services des membres.
- Merci à la présidente, aux membres du comité consultatif, aux membres du CA, à l'adjointe administrative, l'adjointe aux services des membres, aux contractuels et la coordonnatrice de la communication. Je vous remercie de votre précieuse collaboration et de la confiance que vous m'avez accordée tout au long de cette année spéciale avec la pandémie.

Longue vie à l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick!

Jean-Luc Bélanger

Directeur général par intérim

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

MONCTON, N.-B.

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
Bilan	3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	4
Annexe I à l'état des résultats	5
Annexe II à l'état des résultats	6
Annexe III à l'état des résultats	6
Annexe IV à l'état des résultats	7
Annexe V à l'état des résultats	7
Annexe VI à l'état des résultats	8
Annexe VII à l'état des résultats	8
Annexe VIII à l'état des résultats	9
Annexe IX à l'état des résultats	9
Annexe X à l'état des résultats	10
Annexe XI à l'état des résultats	10
Annexe XII à l'état des résultats	11
Annexe XIII à l'état des résultats	11
Annexe XIV à l'état des résultats	12
État des flux de trésorerie	13
Notes complémentaires	14 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc.,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possible du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'association tire des produits provenant des cotisations des membres. Puisque certaines cartes de membres sont envoyées directement aux différents Clubs de l'âge d'or et que l'argent est remise par ces derniers à l'association sans retourner les cartes non vendues, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante si toutes les cotisations ont été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus reçus, du résultat net, de l'actif à court terme et de l'actif net.

Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick Inc. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours

Moncton, N.-B.

le 28 août 2020

..... *Allain & Associés*
ALLAIN & ASSOCIÉS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

BILAN

AU 31 MARS 2020

ACTIF

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	182 143 \$	185 653 \$
Encaisse - épargne	46 162	45 872
Débiteurs	85 685	8 389
Taxe de vente harmonisée à recevoir	12 206	12 686
Frais payés d'avance	4 905	2 192
	<u>331 101</u>	<u>254 792</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	2 954	4 219
Immobilisations incorporelles (note 5)	7 331	6 213
	<u><u>341 386</u></u> \$	<u><u>265 224</u></u> \$

PASSIF

PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	5 763 \$	13 634 \$
Subvention de fonctionnement reportés (note 6)	288 431	207 888
	<u>294 194</u>	<u>221 522</u>

SOLDES DE FONDS

Non grevés d'affectation reçus lors de l'incorporation (note 7)	1 366	1 366
Non grevés d'affectation	45 826	42 336
	<u>47 192</u>	<u>43 702</u>
	<u><u>341 386</u></u> \$	<u><u>265 224</u></u> \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

..... Administrateur

..... Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AINES DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits		
Patrimoine canadien - programmation	90 000 \$	66 000 \$
Cotisations des membres	42 498	46 118
Ristournes d'assurance	-	40 000
Commanditaires	10 000	20 000
Projet étudiant	3 596	10 503
Autres produits	10 928	8 301
	<u>157 022</u>	<u>190 922</u>
Charges		
Amortissement	1 266	744
Salaires et bénéfices marginaux	98 076	103 753
Frais de réunion (annexe I)	27 427	33 901
Honoraires (annexe I)	3 300	12 300
Hébergement et voyages (annexe I)	6 402	6 847
Publicité et promotion	10 833	7 722
Location de bureau et salle	12 873	10 901
Télécommunications	4 317	5 495
Fournitures de bureau	7 342	9 967
Publication de la revue et livraison	6 206	10 722
Cotisations et associations	1 057	807
Assurances	1 875	1 744
Honoraires professionnels (annexe I)	6 615	17 740
Intérêts et frais bancaires	657	928
Divers	125	484
Site web et informatique	1 210	1 712
Dépenses pour les Jeux de l'Acadie 50 plus payées par l'Association	9 355	-
Dépenses pour Cœur d'Artiste payées par l'Association	10 938	-
Dépenses allouées aux projets	<u>(56 342)</u>	<u>(33 902)</u>
	<u>153 532</u>	<u>191 865</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les projets	3 490 \$	(943) \$
Rendez-vous Mieux-être 50 plus (annexe II)	-	-
Jeux de l'Acadie 50 plus (annexe III)	-	-
Municipalité et Communauté amie des aînés (annexe IV)	-	-
Table de concertation provinciale des francophones de 50 plus (annexe V)	-	-
Proches aidants (annexe VI)	-	-
Les 50 plus sur radios communautaires (annexe VII)	-	-
Aînés engagés (annexe VIII)	-	-
Actifs et en santé, partenaires de nos communautés (annexe IX)	-	-
Le vieillissement et la sexualité des personnes de 50 plus (annexe X)	-	-
Santé psychologique des 50 ans et plus (annexe XI)	-	-
Cœur d'artiste (annexe XII)	-	-
	<u>3 490</u>	<u>(943)</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 490	(943)
Soldes de fonds, au début de l'exercice	42 336	43 279
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	45 826 \$	42 336 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE I À L'ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
FRAIS DE RÉUNION		
Comité	1 955 \$	2 471 \$
Conseil d'administration	8 338	17 438
Assemblée générale annuelle	<u>17 134</u>	<u>13 992</u>
	<u>27 427</u> \$	<u>33 901</u> \$
 HONORAIRES		
Présidente	3 300 \$	3 900 \$
Directeur	<u>-</u>	<u>8 400</u>
	<u>3 300</u> \$	<u>12 300</u> \$
 HÉBERGEMENT ET VOYAGES		
Présidente	1 622 \$	1 181 \$
Directeur	3 075	5 123
Autres	1 705	-
Agent de projet	<u>-</u>	<u>543</u>
	<u>6 402</u> \$	<u>6 847</u> \$
 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
Services informatiques	2 638 \$	8 327 \$
Planification stratégique	-	2 271
Audit	<u>3 977</u>	<u>7 142</u>
	<u>6 615</u> \$	<u>17 740</u> \$

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE II À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - RENDEZ-VOUS MIEUX-ETRE 50 PLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>74 224 \$</u>	<u>71 268 \$</u>
CHARGES		
Honoraires	14 505	20 479
Salaires	9 776	-
Frais de déplacement	15 170	23 104
Frais de bureau	9 442	10 815
Publicité	13 831	6 370
Frais d'administration du projet	<u>11 500</u>	<u>10 500</u>
	<u>74 224</u>	<u>71 268</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE III À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - JEUX DE L'ACADIE 50 PLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>5 248 \$</u>	<u>29 042 \$</u>
CHARGES		
Salaires et bénéfices	416	-
Honoraires	395	4 070
Frais de déplacement et réunion	-	12 679
Frais de bureau	100	1 494
Publicité	-	6 193
Divers	-	1 526
Frais d'administration du projet	<u>4 337</u>	<u>3 080</u>
	<u>5 248</u>	<u>29 042</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE IV À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - MUNICIPALITÉ COMMUNAUTÉ AMIE DES AÎNÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>57 657</u> \$	<u>56 324</u> \$
CHARGES		
Salaires et bénéfices	19 552	12 272
Honoraires	511	12 068
Frais de déplacement	11 730	16 932
Frais de bureau	1 547	1 957
Frais d'administration du projet	9 000	7 500
Location de salle	1 100	1 300
Promotion	3 602	1 248
Divers	1 615	47
Évaluation	<u>9 000</u>	<u>3 000</u>
	<u>57 657</u>	<u>56 324</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE V À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - PROCHES AIDANTS PPAS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>11 952</u> \$	<u>-</u> \$
CHARGES		
Honoraires	9 136	-
Déplacement et hébergement	181	-
Salaires	2 496	-
Coûts opérationnels	<u>139</u>	<u>-</u>
	<u>11 952</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE VI À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - PROCHES AIDANTS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	- \$	<u>20 179 \$</u>
CHARGES		
Coût opérationnel	-	1 343
Honoraires	-	2 330
Frais d'administration	-	4 501
Publicité et promotion	-	612
Déplacement et hébergement	-	1 774
Salaires	-	<u>9 619</u>
	-	<u>20 179</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE VII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR
LES AÎNÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>21 760 \$</u>	<u>- \$</u>
CHARGES		
Déplacement et hébergement	909	-
Salaires	14 144	-
Coûts opérationnels	1 856	-
Publicité et promotion	1 101	-
Frais d'administration du projet	<u>3 750</u>	<u>-</u>
	<u>21 760</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE VIII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - VERS L'INCLUSION SOCIALE DES AÎNÉS
FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>23 871 \$</u>	<u>- \$</u>
CHARGES		
Déplacement et hébergement	3 197	-
Salaires	7 280	-
Location de salle	480	-
Fourniture de bureau	2 320	-
Promotion	45	-
Honoraires	100	-
Frais d'administration du projet	<u>10 449</u>	<u>-</u>
	<u>23 871</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE IX À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - ACTIFS ET EN SANTÉ, PARTENAIRES DE NOS
COMMUNAUTÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>- \$</u>	<u>14 494 \$</u>
CHARGES		
Coût opérationnel	-	664
Déplacement et hébergement	-	1 760
Honoraires	-	774
Frais d'administration	-	3 552
Salaires	<u>-</u>	<u>7 744</u>
	<u>-</u>	<u>14 494</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE X À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - AÎNÉS AU CŒUR DES COMMUNAUTÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>10 586 \$</u>	<u>- \$</u>
CHARGES		
Honoraires	225	-
Salaires	3 328	-
Fourniture de bureau	244	
Publicité et promotion	2 310	
Déplacement et hébergement	1 143	-
Frais d'administration du projet	<u>3 336</u>	<u>-</u>
	<u>10 586</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XI À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES 50 ANS ET PLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>- \$</u>	<u>18 717 \$</u>
CHARGES		
Honoraires	-	8 805
Frais d'administration	-	2 500
Coût opérationnel	-	6 862
Publicité et promotion	<u>-</u>	<u>550</u>
	<u>-</u>	<u>18 717</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - CŒUR D'ARTISTE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>27 653 \$</u>	<u>6 429 \$</u>
CHARGES		
Coût opérationnel	2 471	681
Honoraires	10 154	4 648
Frais d'administration	7 368	950
Publicité et promotion	5 702	108
Déplacement et hébergement	<u>1 958</u>	<u>42</u>
	<u>27 653</u>	<u>6 429</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XIII À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - ALLIANCE DES FEMMES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>7 847 \$</u>	<u>- \$</u>
CHARGES		
Honoraires	3 233	-
Frais d'administration	2 670	-
Publicité et promotion	484	-
Déplacement et hébergement	<u>1 460</u>	<u>-</u>
	<u>7 847</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ANNEXE XIV À L'ÉTAT DES RÉSULTATS - BUDGET COMPLÉMENTAIRE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Subventions	<u>11 997 \$</u>	<u>- \$</u>
CHARGES		
Coût opérationnel	1 174	-
Honoraires	9 153	-
Fourniture de bureau	1 344	-
Déplacement et hébergement	<u>326</u>	<u>-</u>
	<u>11 997</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
RENTRÉES DE FONDS		
Subventions gouvernementales	341 248 \$	273 754 \$
Cotisation des membres	50 887	46 118
Ristournes	-	40 000
Commanditaire	10 000	20 000
Autres revenus	10 928	12 520
Remboursement de la taxe de vente harmonisés	12 686	20 111
	<u>425 749</u>	<u>412 503</u>
SORTIES DE FONDS		
Salaires et charges sociales	155 068	133 388
Autres dépenses d'exploitation	260 577	265 290
Paieement de la taxe de vente harmonisée	12 206	12 686
Acquisition d'immobilisation corporelle	-	4 964
Acquisition d'un système de gestion des membres	1 118	6 213
Achats (encaissement) de placements	-	(53 975)
	<u>428 969</u>	<u>368 566</u>
Excédent (insuffisance) des rentrées par rapport aux sorties	(3 220)	43 937
Trésorerie et équivalent de trésorerie, au début	<u>231 525</u>	<u>187 588</u>
Trésorerie et équivalent de trésorerie, à la fin	<u><u>228 305</u></u> \$	<u><u>231 525</u></u> \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
Encaisse	182 143 \$	185 653 \$
Encaisse - épargne	46 162	45 872
	<u><u>228 305</u></u> \$	<u><u>231 525</u></u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'association est constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés du Nouveau-Brunswick*. L'association est sans capital-actions et n'émet pas d'actions selon les lettres patentes du 17 avril 2001, et est un organisme sans but lucratif, exonéré d'impôt sur les revenus au sens de la *Loi de l'impôts sur le revenu*.

Le mandat de l'association est de regrouper les aînées et aînés francophones afin de favoriser la promotion et la défense de leurs droits et intérêts, de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et leur culture.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Constatation des produits

L'association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports (subventions) affectés grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'association ne présente pas de fonds d'affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds général selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation, sont constatés comme produits du fonds général.

L'association comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits du fond général lorsqu'ils sont perçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimation

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basés par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'association, il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actifs, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2020

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans le mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé annuellement aux taux et selon la méthode suivante sur la vie utile estimative de l'actif concerné, sauf dans l'année d'acquisition au cours de laquelle nous utilisons la moitié du taux indiqué :

Ordinateurs	30%	amortissement dégressif
-------------	-----	-------------------------

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé annuellement aux taux et selon la méthode suivante sur la vie utile estimative de l'actif concerné :

Base de donnée	20%	amortissement dégressif
----------------	-----	-------------------------

L'association soumet ses immobilisations corporelles et incorporelles à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie estimatifs non actualisés est inférieur à la valeur comptable de l'actif, une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif dans l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2020

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Base de donnée	<u>7 331</u> \$	<u>-</u> \$	<u>7 331</u> \$	<u>6 213</u> \$

Une base de donnée d'une valeur de 7 331 \$ n'est pas amorti parce qu'elle est en cours de développement.

6. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT REPORTÉE

La subvention de fonctionnement reportée qui est présentée dans le fonds général représente un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice suivant. Les variations survenues dans le solde de cette subvention de fonctionnement reportée sont les suivantes:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde d'ouverture	207 888 \$	227 090 \$
Moins: Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(173 245)	(196 521)
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant	<u>233 495</u>	<u>177 319</u>
Solde de clôture	<u>268 138</u> \$	<u>207 888</u> \$

Les subventions de fonctionnement reportée sont affectées aux projets suivants :

Rendez-vous mieux être 50 plus	25 015 \$	99 239 \$
Jeux de l'Acadie 50 plus	31 664	12 114
Municipalité et Communauté amie des aînés	2 749	60 407
Proches aidants NH	3 240	18 876
Proches aidants PPAS	134 956	-
Actifs et en santé, partenaires de nos communautés	6 879	6 798
Santé psychologique des 50 ans et plus	-	3 933
Cœur d'artiste	24 532	6 521
Aînés au cœur des communauté	3 655	-
Inclusion sociale aînés	45 788	-
Alliance des femmes	<u>9 953</u>	<u>-</u>
	<u>288 431</u> \$	<u>207 888</u> \$

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2020

7. ACTIFS NETS REÇUS LORS DE L'INCORPORATION

Le 17 avril 2001, les actifs nets de l'Association acadienne et francophone des ainées et ainés du Nouveau-Brunswick inc. ont été transférés à la nouvelle corporation. Les détails de ce transfert sont comme suit:

Encaisse	43	\$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	2 337	
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>(1 014)</u>	
Actifs nets reçus lors de l'incorporation	<u><u>1 366</u></u>	\$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'association aux risques au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créanciers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 MARS 2020

9. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Depuis le 31 mars 2020, la propagation de la Covid-19 a gravement touché de nombreuses économies locales dans le monde. Dans de nombreux pays, dont le Canada, les entreprises sont obligées de cesser ou de limiter leurs activités pour de longues périodes ou pour des périodes indéfinies. Les mesures prises pour contenir la propagation du virus, notamment les interdictions de voyager, les quarantaines, les distanciations sociales et les fermetures de services non essentiels ont provoqué des perturbations importantes pour les entreprises du monde entier, entraînant un ralentissement économique.

L'Association a déterminé que ces événements sont des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements, par conséquent, la situation financière et les résultats d'exploitation au 31 mars 2020 et pour l'exercice clos à cette date n'ont pas été ajustés pour refléter leur impact. La durée et l'impact de la pandémie de la COVID-19 ne sont pas clairs pour le moment. Il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces conséquences, ainsi que leur impact sur la situation financière et les résultats de l'association pour les périodes subséquentes.

Propositions du conseil d'administration

Attendu que :

- le Nouveau-Brunswick est une des provinces où habitent le plus de citoyens âgés au Canada et que la proportion des personnes âgées continue d'augmenter;
- les personnes âgées souhaitent demeurer à domicile le plus longtemps possible;
- les personnes aidantes font partie intégrante des services de soutien à domicile, lesquels sont une des priorités de l'AFANB;
- les personnes aidantes sont des personnes essentielles dans le continuum des soins aux personnes âgées, qu'elles soient chez elles, dans une résidence pour âgés ou à l'hôpital;
- la pandémie a démontré des situations pressantes dans ce domaine;

Il est proposé que le dossier des personnes aidantes piloté par l'AFANB soit un des dossiers prioritaires de l'organisme et que l'AFANB prenne tous les moyens à sa disposition pour continuer à jouer son rôle de chef de file dans ce dossier.

**ASSOCIATION FRANCOPHONE
DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Ratification des décisions prises par le conseil d'administration
depuis la dernière réunion annuelle

Les 25 et 26 avril 2019

1. « *Que ces points soient ajoutés à l'ordre de jour au point 20. »*
 20. Autres sujets
 - a) Une demande de FEECUM de l'Université de Moncton
 - b) Loi sur les langues officielles
2. « *Que le procès-verbal de la réunion des 4, 5 et 6 décembre 2018 soit adopté avec les modifications apportées. »*

Ajustement à la résolution :

« *Qu'un montant de 5 \$ provenant de la cotisation de chaque membre soit remis aux comités régionaux jusqu'à un montant minimum de 500 \$.* »
3. « *Qu'une lettre soit envoyée au Premier ministre et au Vice-premier ministre demandant un suivi sur les décisions du gouvernement concernant le rapatriement de l'Extramural et d'Ambulance NB aux régies de santé Vitalité et Horizon. »*
4. « *Qu'il faut demander où sont rendues les démarches et les recommandations pour les services en français. »*
5. « *Que le bilan au 31 mars 2019, soit adopté tel que présenté. »*
6. « *Que la revue La Voix soit envoyée par courriel et les revues papiers apportées aux clubs et aux membres individuels qui n'ont pas de courriel par la poste. »*
7. « *Que le plan stratégique soit adopté tel que présenté. »*
8. « *Que l'on forme un comité de finance : Jean-Luc Bélanger, Jean-Pierre Boudreau, Rachelle Diotte, Gilles Bourassa, Luc J. Doucet et Jacinthe Godin. »*
9. « *Que l'AFANB accepte la démission de Pierre Claveau. »*
10. « *Que l'AFANB appuie la FEECUM qui dénonce les coupures faites en éducation postsecondaire par le gouvernement provincial et soit cosignataire de la lettre envoyée au premier ministre. »*
11. « *Que l'AFANB cosigne la lettre d'Égalité santé en français revendiquant des changements à la Loi canadienne sur les langues officielles. »*

Les 12 et 13 septembre 2019

1. « Que le procès-verbal de la réunion du 25 et 26 avril 2019 soit adopté tel que présenté. »
2. « Que la revue La Voix soit remplacée par une infolettre. Le moyen de distribution papier sera déterminé par le Comité de communication. »
3. « *Qu'une demande soit faite à l'ancienne firme comptable EPR de Bathurst afin de savoir pourquoi elle n'avait pas recommandé à l'AFANB de remplir le formulaire T1044. »*
4. « *Que le conseil accepte de présenter le formulaire T1044 pour une année, 2018-2019. »*
5. « *Que le conseil accepte le mandat du Comité des finances tel que précisé à la page 23, avec les changements suivants : enlever « membre externe au CA », et remplacer par « au besoin, s'adjoindre un conseiller ou une conseillère ayant des compétences financières, et déterminer un porte-parole ».*
6. « *Que le bilan au 31 août 2019 soit adopté tel que présenté. »*
7. « *Que la candidature de Jeannine Daigle soit proposée pour le prix Willie Lirette. »*
8. « *Attendu que les compagnies d'assurance automobile projettent de demander prochainement des hausses importantes de leurs tarifs à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et que si ces augmentations sont autorisées, ceci causera un sérieux préjudice aux aînés, qu'il soit résolu que lors des audiences qui se tiendront à l'automne 2019, l'AFANB présente un mémoire à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick identifiant les préjudices et problèmes qui pourraient toucher les aînés et s'objectant à ces augmentations de tarifs. »*
9. « *Que l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick demande une rencontre avec la ministre du Développement social afin de discuter avec elle de l'intention du gouvernement d'adopter le rapport du 16 mai 2018 au sujet des services en français dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et relativement au soutien à domicile, et de mettre en application les recommandations du Comité de travail d'ici au 1er décembre 2019. »*

Le 11 décembre 2019

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.* »

À ajouter les points suivants :

- Demande d'appui de la justice sociale
 - Projet Vice-Versa des Jeunes au Canada
2. « *Que le procès-verbal de la réunion du 12 et 13 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.* »
 3. « *Que le bilan financier du 30 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.* »
 4. « *Qu'un communiqué de presse soit rédigé au sujet du transfert des foyers des soins au ministère de la Santé.* »
 5. « *Que l'AFANB envoie une lettre pour appuyer le front commun.* »

Le 19 février 2020

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.* »

À ajouter les points suivants :

- Questions sur les services en français
 - Consultations communautaires
 - Situation des fermetures des urgences de 6 hôpitaux
2. « *Que le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.* »
 3. « *Que le bilan financier du 31 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.* »
 4. « *Qu'on mandate la firme comptable Allain et Associé pour faire les formulaires T1044 pour les 10 dernières années.* »